

## APPRENTISSAGE

11

Note DGESCO A-4 n°2018-0004 du 29/01/2018, relative aux dispositions concernant la campagne d'affectation au lycée en 2018

## OBJECTIF

Permettre à un jeune de suivre un enseignement général, théorique et pratique, en vue d'acquérir un diplôme d'État (CAP, BAC Professionnel,...).

Porter à la connaissance des élèves toutes les modalités liées aux formations en apprentissage afin de les accompagner dans la diversité de leurs projets.



Ces formations, comme toute formation par alternance, nécessitent **obligatoirement la signature d'un contrat d'apprentissage.**

## PUBLIC CONCERNE

Les élèves envisageant une 1<sup>re</sup> année de CAP ou une 2<sup>de</sup> pro **sous réserve des conditions d'âge fixées par la loi en vigueur.**

## PROCEDURE AU NIVEAU DES REPRESENTANTS LEGAUX

## Candidature

- Contactent les organismes de formation par apprentissage afin d'obtenir des informations spécifiques sur les formations en alternance et éventuellement de bénéficier d'un entretien.
- Effectuent des démarches pour trouver une entreprise dans le but de signer un contrat.
- Complètent le dossier de candidature et le questionnaire de motivation (cf. fiche 11-1 et 11-2).

Du 25 mai  
au  
08 juin

## Formulation des vœux

- Confirment leur demande dans le cadre du télé-service affectation (TSA).
- Saisie dans Affelnet-lycée par les établissements pour les élèves n'utilisant pas TSA.

## PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Tout au long  
de l'année

## Information des élèves

- Informe les élèves sur les formations dispensées par ces organismes (cf. guide ONISEP après la 3<sup>e</sup>).
- Apporte des informations et conseils dans la recherche d'un employeur et l'accompagne dans ces démarches.

Du  
04 mai au  
17 juin  
(16h)

## Saisie des vœux dans Affelnet-Lycée (cf. catalogue des vœux en apprentissage du SAIO)

- Saisie pour les élèves n'utilisant pas TSA du vœu correspondant à la formation et à l'organisme demandé.  
**Cette saisie n'entraîne pas d'affectation.**



Les impacts économiques de la crise sanitaire risquent d'engendrer des difficultés importantes chez les élèves pour trouver un employeur. Cette année, encore plus qu'auparavant, il est donc primordial de recommander aux élèves de faire des vœux de précaution pour des formations sous statut scolaire.

## PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Compte tenu du contexte sanitaire lié au COVID-19, la conduite d'entretiens en présentiel ou à distance ne peut pas se tenir.

## PROCEDURE AU NIVEAU DU SAIO

À partir du  
17 juin

## Communication des listes à chaque organisme de formation

- Adresse la liste des élèves candidats sur des formations en apprentissage afin d'éventuellement les aider dans leurs démarches de recherche d'employeur.

COVID 19 - Les modalités de sélection ou de calendrier peuvent évoluer. Se reporter aux consignes nationales régulièrement